

## **Service Public des Eaux Industrielles**

- I - Compte administratif 2012 – Approbation**
- II - Compte de gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2012 – Avis**
- III - Affection des résultats – Approbation**
- IV - Budget supplémentaire**

Pour l'activité Eau Industrielle, les comptes sont regroupés au sein du budget de la Régie en simple autonomie financière, créée par délibération du Conseil Communautaire du 24 novembre 2006 et opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **I – L'exercice 2012– le Bilan des Consommations**

L'eau industrielle est pompée en Garonne, lorsque la qualité du fleuve l'autorise, puis traitée par décantation sur l'usine de Saint-Louis de Monferrand et stockée dans les étangs de Beaujet et de la Blanche sur les communes d'Ambares et Lagrave et Saint-Louis de Monferrand.

L'exploitation des installations et la distribution d'eau industrielle sont assurées, dans le cadre d'un marché, par la société VEOLIA pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 14 avril 2013.

Le nouveau marché a été conclu et notifié à la société VEOLIA le 20 mars 2013 ; il arrivera à échéance le 3 décembre 2018.

Chaque année, l'usine de production d'eau industrielle est mise à l'arrêt plusieurs mois durant la présence du bouchon vaseux en Garonne. Pour l'année 2012, la production d'eau a ainsi été arrêtée du 03 mars au 15 avril et du 10 juillet au 10 décembre .

Grace au bon état des stocks, les gros industriels ne sont pas passés sur leur forage de secours à l'éocène en 2012.

### La qualité de l'eau distribuée:

L'eau distribuée a présenté une qualité satisfaisante et respectueuse des engagements pris par la Cub à l'égard des industriels. Le traitement par chloration de l'eau distribuée afin de lutter contre le développement de moules d'eau douce a été complété par une mesure en continu du taux chlore résiduel sur l'antenne Sud mise en service au 1 août 2012. Cette mesure a toujours été inférieure à 1 mg/litre en Chlore résiduel.

### La consommation:

En 2012, le service de l'eau industrielle a délivré 1 009 858 m<sup>3</sup> contre 1 025 400 m<sup>3</sup> en 2011 (-1.5 %), ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène. Ce volume vendu est équivalent au volume distribué annuellement sur la période 2005-2009 mais reste très inférieur au volume vendu en 2010 : 1 400 000 m<sup>3</sup>.

Si la vente d'eau industrielle reste inférieure aux prévisions initiales (2 millions de m<sup>3</sup> par an), il faut considérer plusieurs facteurs :

- certains industriels ont réduit leur production, donc leur consommation d'eau,
- certains industriels ont mis en œuvre des actions de contrôle strict dans le cadre de leurs plans de développement durable, les conduisant à faire d'importantes réductions d'eau dans leur process.
- les industriels raccordés ne prélevant pas à l'Eocène, ont des consommations relativement faibles qui ne compensent pas les réductions des gros consommateurs.
- la crise économique a touché l'activité de certains sites industriels qui ont dû, soit ralentir leur production, soit l'arrêter sur des périodes plus ou moins courtes.

De plus, la mise en service de la chloration a nécessité certains aménagements dans les chaînes de traitement de l'eau chez certains industriels.

### Le prix :

Le prix de l'eau industrielle a été fixé par le Conseil de communauté, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 0,4083 € H.T. /m<sup>3</sup> (hors abonnement) soit une augmentation de 2% nécessaire pour couvrir en partie les charges du service.

La T.V.A. appliquée est de 5,5 %.

En 2013, le mécanisme d'aide accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du Défi territorial pour la protection des nappes profondes continue de diminuer. Les industriels qui utilisent l'eau distribuée par le service en substitution de leurs anciens forages à l'éocène recevront une aide de 0,10 € TTC /m<sup>3</sup> de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, directement déduite du prix appliqué sur leur facture d'eau (au lieu des 0,12 € TTC / m<sup>3</sup> accordés en 2012).

Sur la base d'une diminution de 10% par an, cette aide s'éteindra en 2018.

Pour une consommation 2013 des industriels estimée à environ 830 000 m<sup>3</sup>, ce nouveau tarif entraîne, au budget primitif de la régie, une recette d'exploitation de 83 000 €.

## II – Le Compte administratif

### 1 – Synthèse

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>			
Prévision	1 005 341,95	1 097 835,69	2 103 177,64
Réalisation	795 469,24	1 037 949,91	1 833 419,15
Reste à réaliser	209 872,71	59 885,78	269 758,49
<b>Dépenses</b>			
Prévision	780 320,69	1 012 736,24	1 793 056,93
Réalisation	741 342,29	723 081,31	1 464 423,60
Reste à réaliser	38 978,40	289 654,93	328 633,33
<b>Résultat de clôture</b>			
Excédent	54 126,95	314 868,60	368 995,55
Déficit			

### 2 - Analyse

En 2012, les recettes réelles se sont élevées à 488 114,22 € se répartissant, pour une grande partie, comme suit :

- 301 219,14 € de vente d'eau aux abonnés, niveau inférieur à la prévision qui s'établissait à 398 000 €
- 173 808,08 € de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ; cette subvention représente 0,12 € par m<sup>3</sup> pour une consommation prévue de 1 400 000 m<sup>3</sup>.

Les postes des charges courantes de gestion et frais de personnel s'élève à 204 654,78 pour 198 109,65 € en 2011 soit une augmentation de 6 545,12 € (+ 3,3 %).

Les comptes afférents au seul exercice 2012 présentent un déficit de 13 544,76 € en section d'investissement et un excédent de 218 069,15 € en section d'exploitation.

En cumulant les résultats, il ressort un solde positif de 54 126,95 € en section d'investissement et de 314 868,60 € en section d'exploitation.

Pour la troisième année consécutive, la section d'exploitation est équilibrée sans subvention du budget principal.

### III – Le compte de gestion établi par le comptable public

Le compte de gestion élaboré par le Comptable Public pour l'exercice 2012 s'établit de la manière suivante :

– pour la section de fonctionnement :

Charges : 723 081,31 €

Produits : 941 150,46 €

soit un solde de d'exécution sur l'exercice 2012 excédentaire de 218 069,15 €

– pour la section d'investissement :

Dépenses nettes : 741 342,29 €

Recettes nettes : 727 797,53 €

soit un solde d'exécution sur l'exercice 2012 déficitaire de 13 544,76 €. Le solde toutes sections confondues est excédentaire de 204 524,39 €

Ces chiffres sont conformes à ceux figurant au compte administratif.

Pour mémoire, le différentiel avec le montant figurant au tableau de synthèse correspond aux résultats antérieurs reportés.

Le bilan élaboré par le comptable pour l'exercice 2012 s'établit de la manière suivante :

Actif net : 8 492 034,59 €

Passif : 8 492 034,59 €

### IV – Affectation des résultats

Les résultats du service se présentent en synthèse comme suit :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement	Excéd. Fonct. Antérieur reporté 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	67 671,71	0	0	-13 544,76	54 126,95
Fonctionnement	306 170,45	209 371,00	96 799,45	218 069,15	314 868,60
<b>TOTAL</b>	<b>373 842,16</b>	<b>209 371,00</b>	<b>96 799,45</b>	<b>204 524,39</b>	<b>368 995,55</b>

La recette d'investissement inscrite sur le compte 001 correspond à l'excédent reporté (54 126,95 €).

Il est proposé d'affecter ce résultat positif de 314 868,60 € de la section d'exploitation au profit de la section d'investissement tel que prévu au budget primitif, à savoir 203 772,71 €. Cette affectation, inscrite au budget supplémentaire de 2013, donnera lieu à l'émission d'un titre de recette en section d'investissement, sur le compte 1068 – Autres réserves.

La section d'exploitation conservera un excédent de 111 095,89 € après déduction du prélèvement au profit de l'investissement, repris au budget supplémentaire 2013, compte 002.

## **V- Budget supplémentaire**

Acte de report et d'ajustement, le budget supplémentaire est une décision modificative particulière :

- il reprend les résultats, les restes à réaliser et les reports adoptés dans le cadre du compte administratif de l'exercice précédent,
- il permet comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, virements de crédits et inscription nouvelles le cas échéant, au regard des engagements pris par le Conseil Communautaire depuis l'adoption du budget primitif.

Pour 2012, l'excédent s'élève à 368 995,55 €, dont 54 126,95 € en investissement et 314 868,60 € en exploitation.

Le capital dû par la Régie des eaux industrielles au titre de l'avance du budget principal est de 200 500 € au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est prévu que les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2018, à raison de 40 100 € remboursés tous les ans.

Il est proposé de rembourser partiellement l'avance remboursable à hauteur de 86 376,53 € supplémentaires par rapport au budget initialement prévu.

Les acquisitions de terrains nécessaires pour la liaison entre les plans d'eau s'élèvent à 100 000 €. Deux bornes monétiques seront financées à hauteur de 30 000 €.

Des branchements supplémentaires seront effectués pour une somme de 20 000 €.

Il est proposé au présent Conseil d'exploitation l'affectation suivante, qui sera intégrée au budget supplémentaire 2013 :

- d'affecter 203 772,71 € de l'excédent d'exploitation à l'investissement, cette affectation figurera au compte 1068 en recette d'investissement du budget supplémentaire,